



**Université Abdelmalek Essaâdi**  
**Ecole Nationale de Commerce et de Gestion**  
Adresse : B.P.1255 Tanger Principal - Maroc. Fax : 039 31-34-93  
Tel : 05 39 31 34 87/ 88/ 89 Fax: 05 39 31-34-93  
Site web : [www.encgt.ma](http://www.encgt.ma)

## **EXAMEN DE FIN DE SEMESTRE**

### **SEMESTRE DE PRINTEMPS**

**Session Normale Mai 2019**

Épreuve : Droit commercial  
Enseignant : Mme SEDDIKI-EL HOUDAIGUI  
Niveau : DENCG – 2ème année – Semestre 4  
Jour/Date : Mardi 14/05/2017 à 13h30  
Durée : 2h00

**I/ Répondez par vrai ou faux, en cochant la bonne réponse, aux affirmations suivantes (+ ou – 0,25, 2,5 points) :**

Répondez directement sur cette feuille

|   |                                                                                                                                                          | Vrai | Faux |
|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| a | La comptabilité générale est régie par les dispositions de la loi n°9-88                                                                                 |      |      |
| b | La banque, le crédit et les transactions financières sont des activités de nature commerciale                                                            |      |      |
| c | Le dénominateur commun du contrat est l' <i>instrumentum</i>                                                                                             |      |      |
| d | Les contrats synallagmatiques sont moins nombreux que les contrats unilatéraux notamment dans le cadre des affaires                                      |      |      |
| e | La création d'entreprise par voie électronique sera bientôt possible au Maroc et nécessite la modification de certaines dispositions du code de commerce |      |      |
| f | Cette nouvelle procédure sera gérée par l'OMPIC                                                                                                          |      |      |
| g | La vente d'un fonds de commerce est un acte de disposition                                                                                               |      |      |
| h | La loi portant sur le bail commercial a été modifiée en 2017                                                                                             |      |      |
| i | Les fonctionnaires peuvent personnellement exercer l'activité commerciale                                                                                |      |      |
| j | Le CRI est le Centre régional d'initiative                                                                                                               |      |      |

### **II/ Similitudes et distinctions (5 points) :**

- L'OMPIC et l'OMPI
- La qualification du contrat et sa classification
- Le fonds de commerce et le local commercial
- L'auto entrepreneur et le commerçant de droit et de fait
- Le nom d'enseigne et le nom de fabrique

### III/ Droit des créanciers (2,5 points)

Expliquer en donnant des exemples des règles relatives à la protection des créanciers

### IV/ Etudes de cas (10 points)

*Justifiez toutes vos réponses*

#### Cas I

Ali exploite personnellement une activité de transport en employant dix salariés. Gère-t-il une entreprise ou une société ? Répondez en expliquant la différence. De plus Ali ne sait pas s'il doit conserver ses documents comptables. Que lui conseillez-vous ?

#### Cas II

Maria exerce une activité commerciale sans être inscrite au registre du commerce. Est-ce possible alors même qu'elle loue un local commercial depuis 5 ans. Le propriétaire des murs lui demande de quitter le local car il souhaiterait y exercer lui-même le commerce. Maria a-t-elle un bail commercial, un fonds de commerce, un contrat de location gérance ou la propriété commerciale ?

#### Cas III

Siham a créé son entreprise de livraison de colis « Quick livraison ». Elle a débuté son activité à Tanger (inscription registre du commerce, en tant que personne physique) et a poursuivi son développement sur Casablanca. La livraison se fait par scooter et petits véhicules utilitaires.

Un client important, grossiste de métier et installé à Casablanca, n'est pas satisfait du service rendu car un colis important a été perdu par l'entreprise de livraison. Il considère que cela est assez grave pour justifier une action en justice. Il décide de regarder de plus près les conditions générales de vente du service et les conditions particulières qu'il a signées.

- 1- Quelle est la qualité des deux parties au contrat (commerçant, négociant, industriel, artisan, personne civile) ?
- 2- Quelles sont les conditions de validité du contrat ?
- 3- Qualifiez le contrat
- 4- Classez le contrat
- 5- Peut-on engager la responsabilité contractuelle de Siham ?
- 6- Quelle est la compétence matérielle puis la compétence territoriale ?
- 7- Quelles sont ici les différentes voies de recours en justice possibles et les conditions pour agir si la décision du tribunal ne convient pas à l'une des parties ?